

Nomination
 au poste de la Direction
 des Finances Extérieures
 et des Changes.--

--:--:--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
 Chef de l'Etat du Dahomey

- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
 VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement ;
 VU le Décret n° 111/PR/CAB du 15-4-61 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 VU la Loi n°62-16 du 14 Mai 1962 portant création de l'Office des Changes du Dahomey ;
 SUR proposition du Ministre des Finances et du Travail,

Le Conseil des Ministres entendu :
D E C R E T :

ARTICLE 1er.-- M. DUJARDIN Jean, anciennement chargé de l'Office des Changes dans le cadre de la Caisse Centrale de Coopération Economique est nommé Directeur des Finances Extérieures et des Changes de la République du Dahomey.

ARTICLE 2.-- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.--

AMPLIATIONS :

PR..... 4
 MFT..... 4
 Office des Changes..2
 Trésor..... 2
 C.F..... 2
 Dir. Impôts.... 2
 Contributions
 Directes.. 2
 Intéressé..... 1
 J.O.R.D..... 1

H. M A G A